

COMMISSION NATIONALE DES ACTIVITÉS CYCLISTES

Saison 2016/2017

CYCLOSPORT (catégories d'accueil)

Accueil en UFOLEP des licenciés des autres FD : dorénavant nous ferons, s'ils possèdent déjà une licence d'une autre FD, un distinguo entre les catégories.

FFC 3^e catégorie (≤ 50 points) 1^{re} catégorie (sans possibilité de descente)

FFC Pass'Cyclisme Open : 1^{re} catégorie (sans possibilité de descente)

FFC Pass'Cyclisme D1, D2: 2^e catégorie Ufolep

FFC Pass'Cyclisme D3, D4 3^e catégorie Ufolep

FSGT 2^e : 1^{re} catégorie Ufolep

FSGT 3^e : 2^e catégorie Ufolep

FSGT 4^e, 5^e, 6^e 3^e catégorie Ufolep

Remarque – Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

Une mutation dans le département ou hors département ne doit pas être prétexte à redescendre de catégorie.

VTT

Même si le national aura toujours lieu à Pencôte, il se déroulera uniquement sur 2 jours (samedi et dimanche), en effet l'essai sur 2 jours ½ l'an dernier à Wingles ne nous a pas convaincus.

Toutes les catégories feront le grand parcours (9 km) sauf les 13/14 ans qui feront le petit parcours (5 km).

Du fait du nombre de catégories et de la volonté de ne pas les faire courir ensemble (sauf 50/59 et 60 et plus, et toutes les catégories féminines), la cérémonie protocolaire du samedi aura lieu à 20h30 et celle du dimanche à 19 heures.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Nous allons lancer auprès des PDT régionaux des nouvelles régions un questionnaire pour savoir comment ils souhaitent organiser leurs championnats régionaux de Cyclisme. Nous dresserons ensuite une carte des championnats régionaux de cyclisme en France, qui nous permettra de savoir qui nous devons placer en 1^{re} ligne lors des nationaux.

CARTES DE CYCLOSPORT

Pour les engagements en ligne, sur chaque carte de compétiteur cycloport sera mentionné un code d'accès unique qui permettra de s'engager en ligne sur le site national de la CNS.

HAUSSE DES ASSURANCES FFC

L'assureur de la FFC ayant dénoncé le contrat, cette dernière a été obligée de relancer un appel d'offres. Suite à la sinistralité importante de notre sport (toutes FD confondus), le meilleur appel d'offres retenu par la FFC est légèrement supérieur de 17 % à ce qu'il était auparavant, ce qui va impacter le prix des licences FFC de 5 % environ.

Si le prix d'une licence FFC Pass'Cyclisme reste inférieur au prix d'une licence UFOLEP, l'écart se resserre et toutes les autres licences Pass'Cyclisme Open, 3^e catégorie sont supérieures au prix de la licence Ufolep.

Le prix de la licence FSGT reste un mystère, car si le prix de la licence sans assurance est supérieur à celle de l'Ufolep : 30,01 € (auquel il faut rajouter parfois une part départementale) contre 23,17 € pour l'Ufolep, le prix de l'assurance nous rend perplexes : 3 € (responsabilité civile et individuelle accident).

Quelques exemples licence + assurance :

UFOLEP R5 (prix moyen, variable suivant les départements)	83 € (adulte) 40 € (jeunes)
FFC Pass Cyclisme	66 €
FFC Pass'Cyclisme open	105 €
FFC 3 ^e catégorie	117 €
FFC Juniors	86 €
FFC jeunes	50 €
FSGT Adulte (cyclisme compétition) tarif Alpes-Maritimes	36,90 €

DATES PRÉCONISÉES¹ POUR LES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Activités	Départemental	Régional	National
Cyclocross ²	Date libre	15/01/2017	4-5/06/2017
VTT ³	Date libre	Date libre	3-4/06/2017
Cycloport ⁴	28/05/2017	25/06/2017	14-15-16/07/2017
CLM ⁵	Date libre	Date libre	16-17/09/2017

RAPPEL POUR LES ÉPREUVES OUVERTES

Nous vous rappelons que ces épreuves (CLM, CYCLOCROSS, VTT, GENTLEMAN, COURSE DE CÔTE INDIVIDUELLES) sont ouvertes à tous (autres FD et NL sur présentation d'un CM6) Pour les associations assurées APAC il convient de demander une ACT dans laquelle vous mettez tous les participants. Ce contrat ACT accorde les garanties individuelle Accident aux participants qui n'en bénéficient pas, à savoir licenciés UFOLEP non assurés APAC et éventuels non-licenciés UFOLEP lorsque leur participation est autorisée.

¹ Si vous ne pouvez organiser à ces dates, merci de prévenir la CNS de tout changement.

² Une seule épreuve qualificative exigée pour le national

³ Les épreuves qualificatives départementales et régionales peuvent s'étaler sous forme de challenge tout au long de la saison.

⁴ Épreuves qualificatives départementales et régionales (suivant le schéma qui sera défini pour les nouvelles régions) exigées pour le national.

⁵ Une seule épreuve qualificative exigée pour le national

⁶ De moins de 3 ans maintenant

RAPPEL : il ne peut pas y avoir d'épreuves ouvertes en Cycloport sauf pour les départements (répondant à certains critères) ayant adhéré au dispositif APAC « Pass'Cyclo ».

RAPPEL POUR LES MUTATIONS (AG D'Orléans 2015)

Au 31 août la licence Ufolep s'éteint, le licencié s'il n'a pas demandé de renouvellement de licence à son ancienne association est libre de changer d'association, sans avoir besoin d'en avertir quiconque ni par courrier ni verbalement.

Si le licencié a renouvelé sa licence dans son ancien club pour la nouvelle saison et qu'il souhaite en changer par la suite il est obligé de remplir le formulaire de mutation disponible sur le site de la CNS.

RAPPEL POUR CERTIFICAT MÉDICAL

Sportifs licenciés, si vous possédez un certificat médical daté de moins d'un an, pas besoin de le renouveler en cette rentrée : celui-ci reste valide pour trois ans à compter de cette date. En effet, depuis le 1er septembre, et en vertu de la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé, en cas de renouvellement d'une licence sportive le certificat médical de non-contre-indication n'est plus exigible chaque année, mais seulement tous les trois ans.

Les autres années, le licencié remplira à l'avenir un questionnaire de santé (disponible à partir de juillet 2017) permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques nécessitant, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas. En outre, ce certificat médical vaudra pour la pratique du sport en général, et non pour une seule discipline, comme c'était le cas auparavant. Pour certaines disciplines « à risques » comme la plongée, le parachutisme ou la boxe, le certificat médical restera toutefois annuel.

Précisons aussi que les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées sont désormais dispensées de certificat médical, tout comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée.

FREINS À DISQUE

Toujours interdit par l'UCI et par la FFC sur les épreuves sur routes, sauf épreuves de masse (BRS ou cycloportives), comprenez qui pourra !

RÈGLEMENTS

Tous les règlements sont à jour, les dernières modifications sont de couleur bleue, une page récapitule les modifications qui ont été faites.

Le 17/09/2016

Daniel MANUEL

Responsable de la CNS AC.